

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

ÉRIC LORD PROPOSE LA CRÉATION D'UN SERVICE DE PROTECTEUR DU CITOYEN

Le 26 avril 2019 – Pour que la Ville de Trois-Rivières soit une ville de plus en plus à l'écoute et attentive aux besoins des Trifluviens, Éric Lord propose de créer un nouveau service de protecteur du citoyen.

Éric Lord explique : « L'administration municipale est une organisation complexe régie par de nombreux règlements qui ont une incidence sur différentes facettes de la vie en communauté. La Ville gère de nombreux aspects du quotidien, ce qui module l'interaction entre les individus et les organismes aux intérêts parfois divergents.

Ainsi, l'ensemble des règles de fonctionnement du milieu municipal peut parfois conduire à des insatisfactions et les fonctionnaires municipaux et les élus tentent de bonne foi d'exprimer la portée des règles mises en place. Malgré cela, les citoyens peuvent se sentir lésés dans leurs droits et ont peu de recours pour intervenir. C'est pourquoi, j'ai l'intention d'offrir un nouveau service aux citoyens afin que ceux-ci puissent avoir accès à une personne ressource pour les guider, les informer et, le cas échéant, défendre leurs droits.

Le protecteur du citoyen pourra intervenir lorsqu'il sera interpellé à la demande de citoyens ou de groupes de citoyens lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que ceux-ci ont été lésés par la Ville, par un organisme paramunicipal ou par des employés. Cette ressource pourra ainsi tenter de résoudre des dossiers, orienter les citoyens, les renseigner sur leurs droits et les mettre en communication avec les autorités pertinentes. Dans les cas plus sérieux, le protecteur du citoyen aurait le pouvoir de mener des enquêtes pouvant conduire à des recommandations au conseil municipal.

Cette nouvelle initiative a pour objectif premier d'outiller les citoyens mais aussi de créer une meilleure relation entre les citoyens et les fonctionnaires et les élus municipaux. C'est un service impartial, confidentiel et gratuit. Le protecteur du citoyen peut intervenir de sa propre initiative à la demande du conseil exécutif ou du conseil municipal. Il fait rapport annuellement de ses activités et recommandations directement au conseil municipal. »

Éric Lord ajoute : « Pour moi, il est fondamental d'écouter et de bien comprendre les circonstances qui amènent un citoyen à se sentir lésé par une décision municipale. Un service de protecteur du citoyen permettra de guider les personnes, de les orienter en les renseignant sur leurs droits, en les mettant en communication avec l'administration municipale ou l'organisme en cause ou encore en agissant auprès des services en faisant le suivi des requêtes. Dans mon programme, j'ai placé le citoyen au cœur de mes priorités; cette proposition vient cristalliser mon engagement qui est d'agir pour le citoyen. »



Éric Lord a rencontré des résidents de la rue de la Sentinelle, secteur des Forges à Trois-Rivières, au sujet du développement immobilier sur le terrain de golf les Vieilles forges, qui auraient pu bénéficier d'un service de protecteur du citoyen.

Mes engagements

Agir pour le citoyen / Soutenir nos entreprises / Miser sur l'innovation / Dynamiser tous les secteurs / Respecter notre capacité de payer / S'engager dans la transition écologique / Faire alliance avec l'université / Développer une ville bienveillante / Rayonner par la culture et le tourisme

- 30 -



Mes piliers
ÉCOUTE
ÉCONOMIE
ENVIRONNEMENT

Demandes d'entrevue : 819 692-5061

Visitez www.ericlord.ca

Suivez Éric sur [Facebook](#) et [Instagram](#)

Écrivez ericlord.2019@gmail.com